

**Bureau n°7 de la CLE du SAGE ALLAN**  
**12 mai 2014**  
**Belfort (Conseil Général)**

**Compte-rendu**

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
FORCINAL Anne-Marie	EPTB Saône et Doubs	<a href="mailto:anne-marie.forcinal@cg90.fr">anne-marie.forcinal@cg90.fr</a>
FEURTEY Daniel	Maire de Danjoutin	<a href="mailto:daniel.feurtey@cg90.fr">daniel.feurtey@cg90.fr</a>
BURKHALTER Fernand	CC Pays d'Héricourt	<a href="mailto:fernand.burkhalter@cc-pays-hericourt.fr">fernand.burkhalter@cc-pays-hericourt.fr</a>
MONNIER Claude	Chambre interdépartementale d'Agriculture 25-90	
PASTORI Daniel	Fédération de pêche Territoire de Belfort	<a href="mailto:pastori.daniel@free.fr">pastori.daniel@free.fr</a>
LAVALLEE Alexia	Chambre de Commerce et d'Industrie 90	<a href="mailto:alavallee@belfort.cci.fr">alavallee@belfort.cci.fr</a>
OLIVIER Jean-Yves	DREAL	<a href="mailto:jean-yves.olivier@developpement-durable-gouv.fr">jean-yves.olivier@developpement-durable-gouv.fr</a>
BELLEC Simon	ARS	<a href="mailto:simon.bellec@ars.sante.fr">simon.bellec@ars.sante.fr</a>
FAUVEL Dominique	DDT 90	<a href="mailto:dominique.fauvel@territoire-de-belfort.gouv.fr">dominique.fauvel@territoire-de-belfort.gouv.fr</a>
BUISSON Julie	AE RMC	<a href="mailto:julie.buisson@eurmc.fr">julie.buisson@eurmc.fr</a>

Assistaient également à la réunion :

Nom	Structure	Adresse mail
EUGENE Isaline	Chambre interdépartementale d'Agriculture 25/90	<a href="mailto:ieugene@agridoubs.com">ieugene@agridoubs.com</a>
STUTZ Claire	DDT 90	<a href="mailto:claire.stutz@territoire_de_belfort.gouv.fr">claire.stutz@territoire_de_belfort.gouv.fr</a>
RICHERT Jean	Conseil Général 90	<a href="mailto:jean.richert@cg90.fr">jean.richert@cg90.fr</a>
GRABOWSKI Romain	Bureau d'études Géo-Hyd	<a href="mailto:romain.grabowski@anteagroup.com">romain.grabowski@anteagroup.com</a>
CROCHET-DAMAIS Claire	EPTB Saône et Doubs	<a href="mailto:claire.crochet-damais@eptb-saone-doubs.fr">claire.crochet-damais@eptb-saone-doubs.fr</a>
BERTHOMMÉ Marie-Laure	EPTB Saône et Doubs	<a href="mailto:marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr">marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr</a>

Excusés :

Nom	Structure	Adresse mail
POIVEY Gérard	Conseil Général 70	<a href="mailto:gerard.poivey@cg70.fr">gerard.poivey@cg70.fr</a>
GROUBATCH Gérard	FNE Franche-Comté	<a href="mailto:tbne@neuf.fr">tbne@neuf.fr</a>
BART Jean-Marie	Conseil général 25	<a href="mailto:jeanmarie.bart@wanadoo.fr">jeanmarie.bart@wanadoo.fr</a>
COMPAGNE Agnès	Conseil Régional de Franche-Comté	<a href="mailto:agnes.compagne@cr-franche-comte.fr">agnes.compagne@cr-franche-comte.fr</a>
ROUSSET Denis	Agence de l'Eau RMC	<a href="mailto:denis.rousset@eurmc.fr">denis.rousset@eurmc.fr</a>
GIRARDI Christian	Conseil général 70	<a href="mailto:christian.girardi@cg70.fr">christian.girardi@cg70.fr</a>
GAUDOT Cyril	EPTB Saône et Doubs	<a href="mailto:cyril.gaudot@eptb-saone-doubs.fr">cyril.gaudot@eptb-saone-doubs.fr</a>

Anne-Marie FORCINAL souhaite la bienvenue aux participants pour la septième réunion de bureau de la CLE. Elle excuse M. POIVEY, retenu par le départ du Préfet de Haute-Saône, et M. GAUDOT et explique l'absence de MM. ECOFFEY et TIROLE suites aux élections municipales.

Le bureau de la CLE du SAGE Allan se réunit principalement pour :

- Préparer la prochaine CLE, qui aura pour objectif la validation des phases 1 (diagnostic socio-économique) et 2 (scénario tendanciel) de l'étude portée par Géo-Hyd. Il s'agira donc en réunion de bureau, de reprendre les points ayant fait débat lors de la réunion d'intercommissions du 17 avril, de valider le rapport et d'examiner le calendrier de l'étude.
- Engager l'élaboration, sur le sous-bassin de la Savoureuse en déficit quantitatif, d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Il s'agira, après avoir détaillé les objectifs, le contenu et la forme du PGRE, de valider une méthode de travail (mandat d'un groupe de travail spécifique et calendrier).

## 1. Commission locale de l'eau

### • **Renouvellement partiel suite aux élections et conséquences**

Anne-Marie FORCINAL rappelle qu'au sein de la CLE, les élus siègent au titre du mandat qu'ils occupent. Les maires réélus sont donc confirmés dans leur représentation à la CLE sans nouvelle désignation. Cependant, suite aux élections municipales, la CLE sera en partie renouvelée (11 représentants des collectivités doivent être remplacés ou redésignés). Des réponses sont déjà parvenues aux services de l'Etat (DDT90) remerciés pour leurs efforts qui ont permis le départ des courriers dès le 11 avril, malgré le changement du Préfet du 90 responsable du suivi de l'élaboration du SAGE Allan. D'autres réponses sont encore attendues, de la part des associations de maires du Doubs (2 représentants à désigner) et du Territoire de Belfort (1 représentant à désigner) et de la part du syndicat des eaux de Champagny (1 représentant à confirmer ou désigner).

Fernand BURKHALTER (CCPH) indique qu'il est bien confirmé dans sa représentation au sein de la CLE pour la communauté de communes Pays d'Héricourt.

Anne-Marie FORCINAL informe ensuite des changements validés de représentants :

- MM Hervé GRISEY pour le syndicat des eaux de Giromagny, Henri JOANNES pour le syndicat de la vallée du Rupt et Louis HEILMANN pour la CAB se succèdent à eux-mêmes ;
- M. Michel CLAUDEL, maire de Brévilliers, remplace M. JACQUOT (désignation par l'association des maires de Haute-Saône)
- M. Jean-Jacques DUPREZ, maire de Lebetain, remplace Mme ECABERT comme représentant de la Communauté de communes Sud Territoire
- M. Patrice VERNIER remplace M. TIROLE comme représentant de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

Elle précise que M. VERNIER, contrairement à M. TIROLE, n'a pas reçu en délégation l'ensemble de la thématique « eau », thématique morcelée entre plusieurs élus. Il ne sera entre autres pas le représentant de PMA au sein de l'EPTB Saône et Doubs.

Ce renouvellement important d'élus engendre des difficultés pour continuer sur le rythme soutenu jusqu'alors engagé sur le SAGE.

Dominique FAUVEL (DDT90) indique que les services de l'Etat poursuivent leurs sollicitations auprès des collectivités n'ayant pas encore répondu, pour signature par le Préfet du nouvel arrêté de composition dans les temps par rapport à l'envoi de la convocation pour la prochaine CLE, prévue initialement le 25 juin.

Anne-Marie FORCINAL rend compte d'un manque de temps pour l'association des maires du Territoire de Belfort pour répondre aux différentes demandes de désignation qui leur parviennent.

Elle rappelle qu'une réunion d'information est prévue le mercredi 11 juin à 18h, destinée aux nouveaux élus mais ouverte à tous, pour expliciter ce qu'est un SAGE, faire un point d'avancement et échanger sur ce sujet.

Claire CROCHET-DAMAIS insiste sur l'importance de transmission de cette information pour une rencontre réussie des nouveaux élus.

- **Organisation de la prochaine réunion**

Anne-Marie FORCINAL propose de retarder la prochaine réunion de la CLE, initialement prévue le 25 juin et expose les raisons de ce report :

- la réunion de désignation des membres de l'EPTB prévue le 11 juin a été reportée au 26 juin, or Mme FORCINAL siège à la CLE en tant que représentante de l'EPTB ;
- il était envisageable de poursuivre les travaux du SAGE à un rythme soutenu avec des acteurs déjà en place mais cela est plus difficile avec de nouvelles personnes et de nouvelles délégations ;
- les travaux techniques peuvent se poursuivre mais un temps d'appropriation, cet été, s'avère nécessaire pour que les nouveaux élus aient connaissance du dossier et puissent prendre des décisions de manière sereine et consensuelle.

Pour répondre à une question de la DDT90, Anne-Marie FORCINAL confirme que la prochaine réunion de la CLE se tiendrait par conséquent au mois de septembre.

Claire CROCHET-DAMAIS expose l'ordre du jour de cette prochaine réunion de la CLE :

- Renouvellement du bureau de la CLE (remplacement de MM. TIROLE et ECOFFEY) et élection d'un nouveau vice-président (en charge de la Ressource quantitative?)
- Présentation du diagnostic socio-économique par Géo-Hyd
- Présentation des tendances d'évolution par Géo-Hyd

Elle propose ensuite de préparer cette prochaine réunion (rôle du bureau) en s'attaquant au cœur de la réunion : le diagnostic socio-économique et les tendances d'évolution.

## **2. Diagnostic socio-économique et tendances d'évolution**

Claire CROCHET-DAMAIS rappelle que la réunion d'intercommission du 17 avril a réuni 30 participants, a permis de nombreuses expressions d'acteurs et des temps d'échanges riches. Le compte-rendu de cette réunion, diffusé le 30 avril a fait l'objet de retours qui seront intégrés.

Elle propose de revenir sur les points qui ont fait débat. Elle explique que Géo-Hyd est en attente de transmission de données pour intégrer les subventions des Conseils généraux concernant les projets liés à la gestion de l'eau des 10 dernières années ; la partie d'évaluation des coûts de la gestion de l'eau sera donc abondée, comme demandé le 17 avril, mais ultérieurement.

Elle précise enfin que les principales unités de gestion ont été contactées pour connaître leurs prélèvements mais que les informations n'étaient pas encore transmises pour le syndicat des eaux de Giromagny (reçu depuis), la CC Sud Territoire et la CC Pays d'Héricourt.

Fernand BURKHALTER (CCPH) demande que la demande concernant la CC Pays d'Héricourt soit redirigée vers le syndicat de Champagney.

Simon BELLEC (ARS) propose d'ajouter aux demandes le syndicat des eaux de la Saint Nicolas (anciennement syndicat de Rougemont le Château) et propose de se faire le relais si les demandes n'aboutissent pas.

- **Présentation par Géo-Hyd**

#### Analyse socio-économique

Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) présente les précisions ou ajouts effectués depuis le 17 avril : concernant l'emploi, un focus sur la période 2007-2010 (pour mieux rendre compte des conséquences de la crise) et la présentation des prélèvements de la CAB et PMA.

Sur ce dernier point, il souligne l'augmentation de 10% des prélèvements de la CAB sur son territoire (Sermamagny et Morvillars) entre 2008 et 2013. Dans la même période, les achats d'eau de la CAB ont apparemment diminué de 35%. Cependant, ces informations sont à consolider car une différence de données est relevée entre les données transmises par la CAB (achat d'eau depuis Mathay) et de PMA (vente d'eau de Mathay) après 2008. Ainsi, d'après les données fournies par PMA, entre 2008 et 2012, les prélèvements diminuent de 12% mais la vente à la CAB augmente. Cette apparente contradiction sera explicitée après contact des deux collectivités concernées.

#### Caractérisation des usages de l'eau

Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) explique que le tableau présenté en séance du 17 avril a largement été revu et simplifié et le présente.

Anne-Marie FORCINAL demande d'inscrire les prélèvements en eaux superficielles avant ceux en eaux souterraines pour mieux rendre compte de la réalité locale (eaux souterraines limitées à la nappe du Sundgau).

A la demande de l'ARS, Marie-laure BERTHOMMÉ indique que le terme de surconsommation était choisi pour rendre compte du conflit d'usage entre les besoins en eau potable et les besoins des milieux aquatiques.

Simon BELLEC (ARS) trouve que le terme de consommation renvoie de façon privilégiée à celui d'alimentation en eau potable, et propose le terme de surexploitation plus générique.

Jean-Yves OLIVIER (DREAL) propose également de citer un déséquilibre besoins- ressources.

Alexia LAVALLEE (CCI90) indique que les CCI ont déjà contribué à l'envoi du projet de compte-rendu et souhaite compléter les remarques après lecture du rapport :

- sur les termes employés : le terme d'entreprises doit être privilégié à celui d'industries, trop restrictif. Par ailleurs, les substances toxiques étant trop souvent perçues comme restreintes aux métaux lourds, il vaut mieux utiliser le terme de substances dangereuses ;
- concernant les pressions liées à l'assainissement, celles-ci ne doivent pas être réduites aux rejets de matières organiques mais bien intégrer les rejets de substances dangereuses (notamment les résidus médicamenteux des collectivités et particuliers qui pèsent sur la qualité de l'eau et qui ne sont pas traités) ;
- la pression quantitative des entreprises mériterait d'être nuancée par les conclusions de l'étude de détermination des volumes prélevables de la Savoureuse réalisée par l'Agence de l'eau, qui indique que 99% des prélèvements industriels sont restitués aux cours d'eau.

Jean-Yves OLIVIER (DREAL) ajoute que dans les rejets des collectivités sont également intégrés des rejets d'entreprises et invite à ne pas opposer directement les rejets des collectivités avec ceux des entreprises.

Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) indique que le rapport d'étude sera abondé de ces précisions.

Daniel FEURTEY et Jean RICHERT (CG90) proposent d'ajouter dans le tableau de synthèse que l'agriculture ne représente certes que 0,3% des emplois mais 30 à 35% de l'espace.

Anne-Marie FORCINAL demande à ce que soit précisée l'absence d'irrigation dans l'usage agricole.

Jean RICHERT (CG90) souligne le rôle social du Malsaucy pour la population locale, qui ne rend pas forcément l'étang disponible pour du soutien d'étiage.

En réponse à une sollicitation d'Anne-Marie FORCINAL, Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) indique que les prélèvements d'eau du golf de Rougemont-le-Château s'élèvent à 65 000 m<sup>3</sup> par an, d'après les données de l'Agence de l'eau.

### Scénario tendanciel

Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) présente les modifications réalisées depuis le 17 avril dans les tendances d'évolution des usages (alimentation en eau potable et assainissement), des activités (des entreprises et agricoles) et des milieux (état morphologique, continuité écologique et inondation).

Anne-Marie FORCINAL demande que soit précisé le fait que l'assainissement non collectif est un choix réel et justifié pour les communes rurales en tête de bassin.

Jean RICHERT (CG90) demande que la compétence GEMAPI soit rappelée dans le volet inondation (et non pas seulement dans le volet traitant de l'état morphologique des cours d'eau).

### Synthèse

Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) présente la méthode appliquée pour l'élaboration du tableau : les objectifs du SAGE sont repris un à un en mesurant leur niveau de satisfaction, les principaux problèmes de non satisfaction (recensés dans la phase de tendances d'évolution) et la plus-value attendue du SAGE. Ce tableau permet de voir quels objectifs doivent être étudiés dans la phase suivante de l'étude, à savoir l'élaboration des scénarios alternatifs.

Claire CROCHET-DAMAIS précise qu'il est logique d'avoir des objectifs du SAGE non satisfaits ou seulement partiellement, le travail réalisé jusqu'à présent est bien pertinent. Les discussions doivent porter sur la plus-value attendue du SAGE : « est-ce que le SAGE va permettre de répondre à l'objectif ? »

Le détail des échanges est présenté dans le tableau suivant.

Enjeu	Objectif	Commentaires en séance
<b>Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE</b>	Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau	Jean RICHERT (CG90) corrige en précisant que la compétence GEMAPI est une conséquence de la loi MAPAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), publiée le 27 janvier 2014.
	Améliorer la gestion concertée de l'eau et l'appropriation du SAGE par les acteurs locaux	
	Sensibiliser les acteurs et la population aux problématiques liées à la gestion l'eau	<p>Simon BELLEC (ARS) associe l'objectif de sensibilisation des particuliers à celui de lutte contre les pollutions diffuses pour une meilleure prise de conscience des impacts. Les actions de communication du SAGE permettraient d'éveiller la conscience des acteurs de l'eau, particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises et industries et de limiter le risque de pollution accidentelle.</p> <p>Dominique FAUVEL (DDT) cite l'accident survenu sur le Dessoubre et précise que la Chambre interdépartementale développe des actions de communication et de sensibilisation auprès des éleveurs.</p> <p>Claude MONNIER (Chambre d'agriculture 25/90) confirme les actions de communication et d'information menées par la profession agricole. Il rappelle que la concertation est toujours favorisée pour analyser les problèmes et fragilités et définir des solutions collectives pour éviter le risque de pollution.</p> <p>Daniel FEURTEY rappelle que le terme d'acculturation, cité dans des réunions précédentes, permet de mettre en exergue une plus-value forte attendue du SAGE.</p> <p>Simon BELLEC (ARS) prend exemple sur les actions de sensibilisation menées par le Conseil général 90 dans les jardins familiaux, qui engendrent une véritable modification de comportements. Pour la santé publique, la sensibilisation est essentielle pour que les personnes s'approprient les sujets et deviennent véritables acteurs de la gestion de l'eau.</p> <p>Le SAGE permettrait de valoriser les actions menées par les acteurs locaux, telles que celles de la Chambre d'agriculture. Sa plus-value serait alors forte plutôt que moyenne.</p> <p>Alexia LAVALLEE (CCI90) fait part des actions réalisées dans le cadre du Contrat de rivière Allaine pour les entreprises, et non uniquement des industries. En effet, les industriels sont certes des pollueurs potentiels, mais déjà largement suivis, contrôlés et sensibilisés sur leurs impacts. Les petites entreprises (artisans, petites industries) n'ont</p>

		<p>par contre pas conscience de l'effet cumulatif de leurs impacts. C'est donc véritablement cette méconnaissance qui sera intéressante à pallier par des actions de communication et sensibilisation de pratiques de moindres impacts qualitatifs et quantitatifs. Ceci étant également vrai pour les particuliers.</p> <p>Simon BELLEC (ARS) conforte cet avis en rappelant que les ICPE sont contrôlées, soumises au programme RSDE,... Il ajoute que des moyens doivent être prévus pour une cible bien plus large de sensibilisation, de manière à lutter contre les pollutions diffuses.</p> <p>Marie-laure BERTHOMMÉ conclut en proposant de modifier la plus value du SAGE sur l'objectif de sensibilisation en la passant en plus value forte, et de détailler le contenu avec des actions visant à améliorer l'aspect qualitatif et les économies d'eau, auprès des artisans, petites et moyennes entreprises et particuliers.</p>
<b>Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau</b>	Sécuriser l'alimentation en eau potable et concilier les différents usages de l'eau	Simon Bellec (ARS) préfère citer dans les problèmes un besoin de schéma directeur AEP plutôt que l'absence de schéma interdépartemental (l'échelle du bassin versant échappant aux limites administratives). Dans un souci de positivisme, il propose également d'indiquer un besoin de coordination, et non le manque de solidarité, entre les gestionnaires d'eau potable ; il rappelle en effet qu'il y a eu solidarité en 2003.
	Valoriser les ressources actuellement mobilisées et les pratiques	
	Faire coïncider durablement besoins et ressources	Simon Bellec (ARS) précise qu'il y a certes des captages non utilisés actuellement à remobiliser, mais aussi des masses d'eau potentielles qui pourraient être utilisées (ressources majeures et réservoirs), comme Champagny. <p>Jean-Yves Olivier (DREAL) rappelle que les PGRE sont à l'échelle des sous-bassins en déficit quantitatif, en l'occurrence celui de la Savoureuse pour ce qui concerne le SAGE Allan.</p>
<b>Améliorer la qualité de l'eau</b>	Réduire les pollutions diffuses	Simon BELLEC (ARS) suggère d'augmenter la plus value du SAGE pour cet objectif (de moyenne à forte), en lien avec les actions de sensibilisation qui pourront être menées.
	Réduire les pollutions ponctuelles	Suite à une sollicitation de définition de l'inertie des sols, Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) fait référence aux sites et sols pollués, aux épandages de boues de STEP, aux produits phytosanitaires rémanents. Isaline EUGENE (Chambre d'agriculture 25/90) propose de citer l'atrazine en exemple. <p>Jean-Yves OLIVIER (DREAL) préfère alors citer la rémanence des produits et des molécules plutôt que l'inertie du sol : ce n'est pas le sol qui pose problème mais ce qui a été déversé dessus. Simon BELLEC (ARS) cite la stabilité intrinsèque des PCB.</p>

		Jean RICHERT (CG90) et Claire CROCHET-DAMAIS proposent de tenir compte de la combinaison des deux phénomènes : inertie des sols et rémanence des produits Suite à une demande de M. FEURTEY de citer les résidus médicamenteux, il est proposé de les évoquer dans la thématique d'assainissement.
	Améliorer les connaissances et identifier les pollutions	
<b>Prévenir et gérer les risques d'inondation</b>	Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation	Jean-Yves OLIVIER (DREAL) regrette que le SAGE soit évalué à un niveau de plus value moyen sur chacun des items de l'enjeu inondation. Il souhaite également voir apparaître une référence au TRI Belfort-Montbéliard et à la stratégie locale.
	Réduire les effets de l'aléa sur le territoire	Claire CROCHET-DAMAIS explique que la stratégie locale est bien citée dans le rapport complet mais pas dans la synthèse.
	Améliorer la gestion du risque inondation	Anne-Marie FORCINAL rappelle que la coordination entre les acteurs et la sensibilisation pourra être un des enjeux prioritaires du SAGE. Mais que pour s'assurer de la réussite de cet enjeu transversal, il convient de s'appuyer sur les cercles d'acteurs et structures existants. <u>Réflexions complémentaires après la réunion du bureau</u> : l'objectif de réduction de vulnérabilité sera associée à une plus-value forte du SAGE car souffrant actuellement d'actions sur les thématiques de gestion des eaux pluviales et de ruissellement.
<b>Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides</b>	Préserver et restaurer les cours d'eau, en particulier en matière de morphologie et de continuité	Jean RICHERT (CG90) précise que cet objectif relève de la compétence GEMAPI, le constat est par conséquent incomplet à l'heure actuelle.
	Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides	

Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) présente ensuite la carte de synthèse.

Anne-Marie FORCINAL explique que la légende des cours d'eau doit être revue, leurs noms étant décalés par rapport à leurs tracés.

Daniel FEURTEY trouve peu lisible les figurés permettant de faire la distinction entre pôles urbains et sous bassins hydrographiques.

Simon BELLEC (ARS) propose dans les pôles urbains en développement d'ajouter la ville de Delle. Il rappelle ensuite le dynamisme global du Nord Franche Comté et s'inquiète de froisser des communes qui ne seraient pas citées dans cette proposition.

Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) propose de retirer cette information de la carte de synthèse, déjà relativement chargée.

En réponse à la question de l'ARS, Marie-laure BERTHOMMÉ précise que les zones de baignade les Ballastières, à proximité de Champagny, sont en dehors du périmètre du SAGE Allan.

Simon BELLEC (ARS) propose enfin de revoir les couleurs des encadrés des évolutions du milieu et des activités par souci de lisibilité.

- **Calendrier de l'étude et proposition de suspension**

Le rapport de l'étude est laissé pour avis des membres du bureau jusqu'au 24 mai. Par ailleurs, un rapport synthétique sera rédigé pour la future réunion de CLE.

Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle le calendrier initial de l'étude et le compare au nouveau calendrier qui est proposé à la validation du bureau : la réunion de CLE de validation des deux premières phases de l'étude est reportée en septembre et l'étude est interrompue durant l'été. Ces changements permettent d'assurer un temps d'appropriation des enjeux du SAGE par les nouveaux élus tout en gardant la dynamique instaurée (4 réunions de commissions thématiques en juillet sur 2 jours, bureau de la CLE en septembre, réunion d'intercommission en octobre et à nouveau bureau de la CLE en novembre).

Marie-laure BERTHOMMÉ explique que ce décalage de calendrier a des répercussions sur la suite des travaux et que le SAGE ne pourra dans ce cas pas être approuvé au printemps 2016 comme présenté à la dernière CLE, mais six mois après, à l'automne 2016.

Anne-Marie FORCINAL rappelle que la réunion du 17 avril avait soulevé de nombreuses questions, qui ont trouvé des réponses depuis. Du temps est cependant nécessaire pour recueillir l'adhésion des acteurs du SAGE.

Après avoir validé par un vote (unanime) le décalage de la prochaine CLE à septembre (avec les conséquences d'un tel décalage), Anne-Marie FORCINAL profite de la présentation du calendrier du SAGE pour indiquer le futur départ de Claire de l'EPTB pour la ville du Mans à la fin du semestre, la remercie pour le travail qu'elle a fourni et continuera à fournir d'ici là.

### **3. Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)**

Claire CROCHET-DAMAIS explique ce qu'est un plan de gestion de la ressource en eau selon les termes du SDAGE (cf support de présentation). Elle précise que le plan définit des règles de répartition de l'eau par usage (collectivités, industries,...) et que les autorisations de prélèvements doivent être rendues compatibles avec ces règles. Des compléments sont attendus pour le cas de transferts interbassins et pour les projets de ressource de substitution.

Elle rappelle que le PGRE doit être élaboré sur le bassin de la Savoureuse, bassin en déficit quantitatif sur lequel a été réalisée une étude de détermination des volumes prélevables. Elle explique comment peuvent s'inscrire les thématiques de la ressource quantitative dans le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et dans le règlement du SAGE. Elle indique que des règles de répartition des volumes globaux doivent être fixées par usage (catégorie d'acteurs) par la CLE.

Marie-laure BERTHOMMÉ illustre les possibilités qu'offre le règlement du SAGE en donnant l'exemple d'une augmentation des prélèvements pour l'alimentation en eau potable conditionnée à un rendement de réseau seuil.

Après avoir rappelé les grands principes de la circulaire du 30 juin 2008 sur la résorption des déficits quantitatifs, Claire CROCHET-DAMAIS conclut sur les liens entre PGRE, SAGE et révision des autorisations de prélèvements :

- Le PGRE permet d'inscrire les révisions des autorisations de prélèvement dans un contexte plus global.
- Le SAGE, via le PGRE, conduit à une répartition par usage, que les services de l'Etat répartissent ensuite par usager.

Marie-laure BERTHOMMÉ poursuit en présentant l'organisation proposée pour élaborer le PGRE de la Savoureuse par la CLE du SAGE Allan:

- Il est proposé que le PGRE ne fasse pas l'objet d'un document à part, mais soit intégré au SAGE dans son PAGD et son règlement (avec possibilité d'exigences supérieures sur le bassin de la Savoureuse) ;
- Un sous-groupe « PGRE » serait mandaté pour travailler en configuration restreinte et spécifique à la Savoureuse (contrairement à la commission thématique Ressource quantitative) ;
- Des éléments de calendrier avec une présentation des travaux du sous-groupe « PGRE » à la commission thématique « Ressource quantitative » et validation en bureau.

Anne-Marie FORCINAL et Claire CROCHET-DAMAIS rappellent que les usages du bassin de la Savoureuse concernent très majoritairement l'eau potable.

Jean RICHERT (CG90) confirme la logique proposée, à savoir que le sous groupe « PGRE » travaille sous l'autorité directe du bureau de la CLE et informe la commission thématique de ses travaux.

#### **4. Morphologie et milieux aquatiques**

- **Cahier des charges type pour des études d'avant projet de restauration morphologique de cours d'eau**

Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle les objectifs du cahier des charges élaboré : adaptable au tronçon de cours d'eau considéré, ce document doit faciliter l'appropriation de la question de la restauration morphologique par les maîtres d'ouvrage. Elle donne ensuite des éléments sur son contenu et souligne les compléments qui ont été ajoutés après relecture par le comité technique Morphologie. Elle propose des rencontres avec des maîtres d'ouvrages potentiels : PMA (qui élabore un contrat cadre avec l'Agence de l'eau), CAB et ville de Belfort (qui engage des travaux sur le seuil de la STEP) et la CCST (qui suit les travaux de restauration morphologique réalisés par le Conseil général 90 sur Delle et Réchésy).

- **Réunion SAGE/SCOTs sur les zones humides**

Marie-laure BERTHOMMÉ fait état de la rencontre biannuelle des structures porteuses de SCOT (agences d'urbanisme de Pays de Montbéliard et du Territoire de Belfort). Il s'agissait de partager l'avancement des différents documents et d'échanger sur la thématique des zones humides. Sur ce deuxième point, après partage des ressentis, les acteurs s'avèrent en attente du positionnement des services de l'Etat sur l'utilisation des inventaires (porté à connaissance / opposabilité de l'information).

## 5. Points divers

- **Information sur les réflexions de la CAB et PMA concernant la réalisation d'une étude « outil d'aide à la décision » pour sécuriser l'alimentation en eau potable**

Claire CROCHET-DAMAIS rappelle l'envoi d'un courrier le 8 janvier dernier aux présidents de la CAB et de PMA pour attirer leur attention sur l'importance de la recherche de ressources de substitution sur le sous-bassin de la Savoureuse. Depuis, deux réunions (politique fin janvier et technique fin mars) ont permis au SAGE Allan de démarrer un travail d'accompagnement des deux collectivités dans leurs réflexions. Il est notamment techniquement envisagé la conduite d'une étude pragmatique de type « aide de décision » pour la thématique de l'alimentation en eau potable. Ce travail permettra de nourrir les travaux du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) du sous bassin de la Savoureuse.

En réponse à Simon BELLEC (ARS), il est confirmé que la réunion politique s'est tenue avec les précédentes municipalités.

- **Calendrier**

Anne-Marie FORCINAL présente des éléments de calendrier et précise que certaines étapes sont tributaires des réunions du comité d'agrément (qui valide les orientations stratégiques puis les documents finaux du SAGE). Le comité d'agrément de validation des documents finaux du SAGE se tiendra vraisemblablement durant l'automne 2016.

Jean-Yves OLIVIER (DREAL), même s'il comprend les raisons de report de calendrier, fait remarquer un glissement de calendrier conséquent. Il demande à ce que soit portée une attention particulière aux délais d'enquête publique.

Anne-Marie FORCINAL remercie l'ensemble des participants et donne rendez-vous le 11 juin prochain à 18h dans la même salle, pour la réunion d'informations aux nouveaux élus.